

Richard Miller (MR) « Il faut enseigner le vivre ensemble »

- ▶ Dans notre supplément de ce week-end, « Dans quel monde vivons-nous », le député européen PS Hugues Bayet jetait un pavé dans la mare en plaidant pour la suppression des cours de religion.
- ▶ Richard Miller réagit, lui qui avait fait une proposition en 2003 pour introduire un cours de philosophie.

ENTRETIEN

Oser supprimer les cours de religion... Les remplacer par de « véritables cours de citoyenneté à l'occasion desquels des débats sur les différentes religions, sur les valeurs qu'elles portent, peuvent se tenir ». Tenant ces propos ce week-end dans *Le Soir*, le député européen Hugues Bayet jetait un petit pavé dans la mare. Moins par l'originalité de la proposition que par le signe que donnerait ainsi le PS d'une ouverture face à un débat porté précédemment sur la place publique par... le MR.

C'est en tout cas ce qu'assure le député fédéral Richard Miller, auteur à la fin 2003 d'une proposition de décret visant à introduire dans l'enseignement officiel une heure de cours de philosophie. Une proposition rejetée par les autres partis et, donc, restée lettre morte.

Relancer le débat sur les cours de religion, est-ce vraiment le bon moment ?

La lutte contre toute forme de radicalisme présente plusieurs facettes. Il y a évidemment un aspect sécuritaire essentiel, je soutiens à cet égard les mesures du gouvernement. Il y a aussi l'autre volet, lié à la manière dont la société peut s'emparer de ce combat. A cet égard, l'école a un rôle fondamental à jouer. Ce débat, je l'ai mis sur la place publique fin 2003 en portant la seule proposition qui ait jamais existé à la Communauté française pour la création d'un cours sur les idées, les concepts, les valeurs de la démocratie. Elle est plus que jamais d'actualité. Je suis désormais élu fédéral mais mes collègues à la Fédération Wallonie-Bruxelles vont la remettre sur la table cette semaine. On peut l'appeler cours de philosophie ou éducation à la citoyenneté... On peut débattre largement du contenu... Mais l'objectif essentiel c'est donner à tous les enfants - sans les mettre dans des classes séparées ! - les éléments de connaissance de base des différentes religions, philosophies, croyances. L'objectif, c'est l'apprentissage du respect des idées de l'autre et de l'esprit critique. Ce qui me réjouit dans cette histoire, c'est le changement d'attitude du PS. Je ne veux pas polémiquer mais je rappelle qu'alors même que le CDH était prêt à bouger, pendant 10 ans le PS pendant 10 ans s'est opposé à ma proposition.

Pourquoi ?

J'ai la conviction que ce parti a voulu ménager son électorat musulman sur Bruxelles mais bref, l'essentiel aujourd'hui est de souligner l'intérêt pour ce débat. Il est d'autant plus important que les constitutionnalistes consultés par la Commission de l'éducation de la

Communauté française ont abouti à la conclusion suivante : notre système de l'enseignement des religions et de la morale ne répond plus aux nécessités actuelles et ne correspond plus aux préceptes de notre constitution. Un état peut organiser des cours de religion à la condition que les parents aient toujours la possibilité de mettre leurs enfants dans un cours neutre. Or, l'évolution du cours de morale non confessionnelle en un cours de morale laïque fait que les parents n'ont plus chez nous cette possibilité. La morale n'est plus neutre, elle est engagée pour défendre la laïcité. Aussi, au regard du droit international, les constitutionnalistes ont dit clairement que notre système devait être revu.

Qu'en penseraient les leaders des différents courants philosophiques ?

A la fin de la dernière législature, les chefs de culte ont demandé à être reçus par les présidents de parti et leur ont proposé de revoir le contenu des cours de religion pour aller vers un socle commun permettant d'enseigner les différents concepts religieux à l'ensemble des élèves. Tous les présidents avaient marqué leur accord pour avancer sauf le parti socialiste.

Un tel cours suffirait à résoudre des conflits ?

Je ne suis pas naïf. Je ne pense pas qu'un tel cours de citoyenneté empêchera ou aurait empêché des fanatiques de se rendre en Syrie. Néanmoins, en 10 ans de palabres, c'est toute une génération du respect des idées des autres. Pendant 10 ans, tout cela aurait déjà pu percoler à travers les communautés. En fait, on peut dire que l'organisation des cours philosophiques a été décidée au moment où grosso modo il avait dans ce pays des catholiques et des laïcs.

Il fallait arranger les choses entre eux, on l'a fait. Aujourd'hui, dans le contexte d'une société multiculturelle et multiconvictionnelle, il faut absolument donner aux jeunes les éléments de connaissance nécessaire pour que, par exemple, le petit catholique comprenne ce que fait le petit musulman et vice-versa. Seule l'école peut se charger de cela, il n'y a pas d'autre endroit.

Ces cours, c'est ensemble ou chacun dans son coin ?

Ce qui est dommage c'est que quand on touche à « l'âme de l'enfant » - c'est une expression courante mais moi je préfère parler de « vivre ensemble » - on sépare les enfants. On les enferme dans une seule vérité. Il est impératif que l'école officielle, et même l'école libre, dépasse cela. Il y a plusieurs façons de travailler. Au niveau du contenu d'abord : les responsables des différents cours convictionnels pourraient être chargés de mettre en place un référentiel commun qui sera enseigné obligatoirement à tous les enfants, je dis obli-

gatoirement car si c'est une « option » on ratera l'objectif. Au niveau de l'horaire ensuite : l'obligation d'organiser les cours convictionnels est inscrite dans la Constitution mais pas les détails. On peut donc travailler sur les modalités, on peut par exemple consacrer une heure à un cours commun comprenant l'enseignement de la philosophie, les grands principes de la démocratie, etc.

On pourrait avancer vite ?

Assez de temps perdu ! Je note que la Déclaration de politique communautaire aborde la question mais nous n'avons encore vu aucune proposition. Je demande instamment à la ministre Joëlle Milquet de venir rapidement avec un véritable projet à débattre au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ma proposition initiale portait sur un cours supplémentaire dans l'enseignement officiel mais il faut aujourd'hui aller plus loin, au MR nous plaiderons pour une révision des modalités des cours actuels dans l'officiel mais pourquoi pas aussi dans le libre. On doit désormais retravailler en profondeur le contenu des cours philosophiques pour proposer un enseignement qui donne l'ensemble des éléments nécessaires pour réussir un « vivre ensemble » de plus en plus menacé. Il nous faut enfin un cours qui participe à cette lutte contre le radicalisme en donnant à tous les enfants les notions fondamentales de notre démocratie. ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF

« Nous condamnons l'instrumentalisation de notre religion »

LEILA SHAHID, AMBASSADRICE
DE PALESTINE AUPRÈS DE L'EUROPE

RÉACTION DE JOËLLE MILQUET

« Un momentum rare ! »

Pas de lien de cause à effet avec les événements récents, mais Joëlle Milquet, la ministre francophone de l'Enseignement fondamental, est prête à relancer le débat sur les cours de religion. Et on ne parle pas d'opportunisme politique, ici. La déclaration de politique communautaire de l'été dernier disait déjà l'essentiel à ce sujet : dans l'enseignement officiel, une des deux heures de cours philosophique sera remplacée par un cours d'éducation à la citoyenneté. « Il n'est pas encore effectif (NDLR : mais pourrait l'être dès la rentrée 2016), tout est à construire dans ce cours. Le débat du moment tombe donc très bien : il est prévu une heure par semaine pendant 12 ans (les six années du primaire et les six années du secondaire) ; nous allons pouvoir construire des contenus intéressants. C'est un momentum rare, nous sommes vraiment dans les conditions pour créer quelque chose d'intéressant », dit la ministre.

De quoi pourrait parler ce cours ? « De valeurs humaines et de démocratie bien entendu, mais aussi de tolérance par rapport aux convictions, par rapport à la religion de l'autre. » Un bémol toutefois : à cette heure, si l'on en croit la Déclaration de politique communautaire, seul l'enseignement officiel serait concerné par la mesure. « Dans le libre, précise la ministre,

le référentiel du cours de religion prévoit explicitement un apprentissage aux options philosophiques et religieuses des autres. J'ai la conviction que l'on peut arriver à des effets similaires même si les modalités seront sans doute différentes car le

cadre légal nous y contraindra. Cela étant, c'est le résultat qui compte, l'idée essentielle est la même : offrir aux jeunes, via la diffusion des valeurs humanistes et de citoyenneté, une capacité de résistance par rapport à l'endoctrinement, par rapport au risque de radicalisme. »

Quitte à continuer à séparer pendant les cours musulmans, chrétiens, laïcs, juifs, ... ? « Ce n'est pas parce qu'existent certains extrémismes qu'il faut mélanger les pommes et les poires. Il faut faire une différence entre l'accès à des éléments d'une vie spirituelle ou philosophique et le déploiement d'une grande morale qui s'imposerait tout d'un coup à tout le monde. Du moment que l'on se trouve dans un cours porteur de sens, le pluralisme continue à avoir de l'intérêt. Les jeunes doivent pouvoir se construire dans le respect de l'option philosophique de leur choix tout en sachant que le développement de l'esprit critique est important. C'est dans ce contexte que la mise en valeur d'une identité commune leur permettant de comprendre les autres courants prend tout son sens. »

E.B.